

Séminaire sur la fiscalité communale – 2ème journée

Vendredi 21 janvier 2011

DGF et autres dotations de l'Etat



Haut-Commissariat de la République

Les dotations de fonctionnement de l'Etat aux communes

- Parmi les recettes de fonctionnement des communes de Polynésie (31,2 Mds Fcfp en 2009, environ le quart provient de dotations de l'Etat (21 % aux IDV, 40 % aux TG) :
 - 19 % au titre de la DGF forfaitaire,
 - 5 % au titre de la DGF aménagement,
 - 1 % pour les autres dotations.

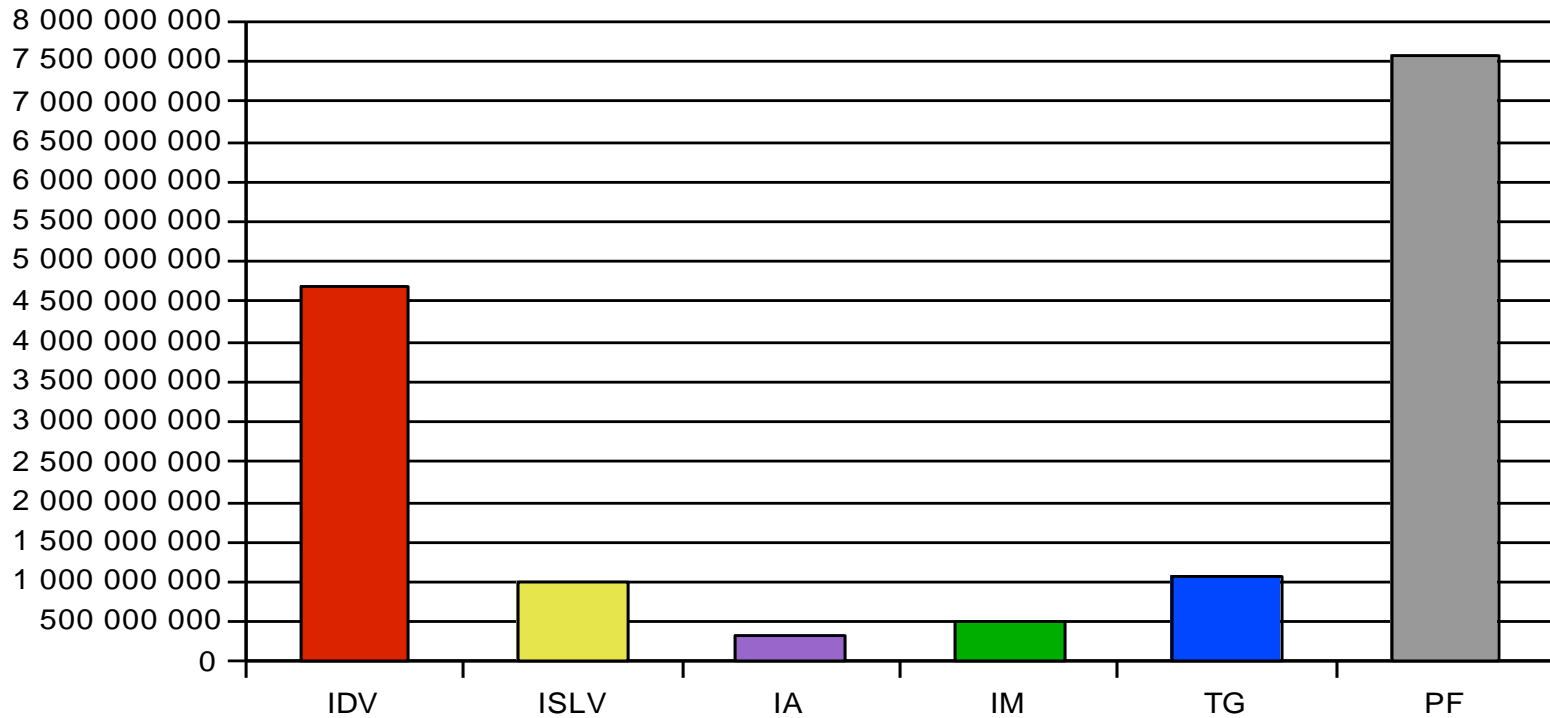
Le montant global de ces dotations a progressé de 12,5 % depuis 2005.

La dotation globale de fonctionnement

- Encadrement législatif datant de 1993 réformé à plusieurs reprises.
- Principale dotation versée par l'Etat aux collectivités en section de fonctionnement.
- Libre d'emploi donc non affectée au financement de politiques publiques particulières. Contribue au principe de libre administration des collectivités.
- Versée à l'ensemble des communes de PF par 1/12

La dotation globale de fonctionnement

Produit de la DGF 2009



La dotation globale de fonctionnement

- Son montant en 2009 est de 7,6 Mds Fcfp (contre 7,1 en 2007 et 6,1 en 2004).
- Le produit moyen / hab de cette recette est de :
 - 29 095 Fcfp pour les 48 communes de PF,
 - 24 449 Fcfp pour les 18 communes de + de 3 500 habitants,
 - 57 410 Fcfp pour les 30 communes de – de 3 500 habitants,
 - 70 8559 Fcfp pour les 24 communes de – de 2 000 habitants.

La dotation globale de fonctionnement

- La DGF est composée de deux sous-dotations :
 - la part forfaitaire,
 - la part aménagement.
- Le montant de la part forfaitaire est déterminé par la loi de finances, repose sur des critères objectifs.
- Son montant est de 5,9 Mds Fcfp en 2009.

La part forfaitaire de la DGF

- Parmi les sous-ensembles qui la composent, on peut citer :
 - la dotation de base, fonction de la population,
 - la part proportionnelle à la superficie,
 - un complément de garantie.
- Cette part de la DGF répond à l'un des objectifs de la réforme de 1993 à savoir garantir une stabilité des dotations assurant une prévisibilité pour les décideurs locaux.

La part aménagement de la DGF

- Cette part est composée de plusieurs dotations :
 - dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,
 - dotation de solidarité rurale,
 - dotation nationale de péréquation.
- 1,7 Mds Fcfp en 2009
- Elle contribue à la solidarité nationale en garantissant l'équilibre entre les territoires.

La part aménagement de la DGF

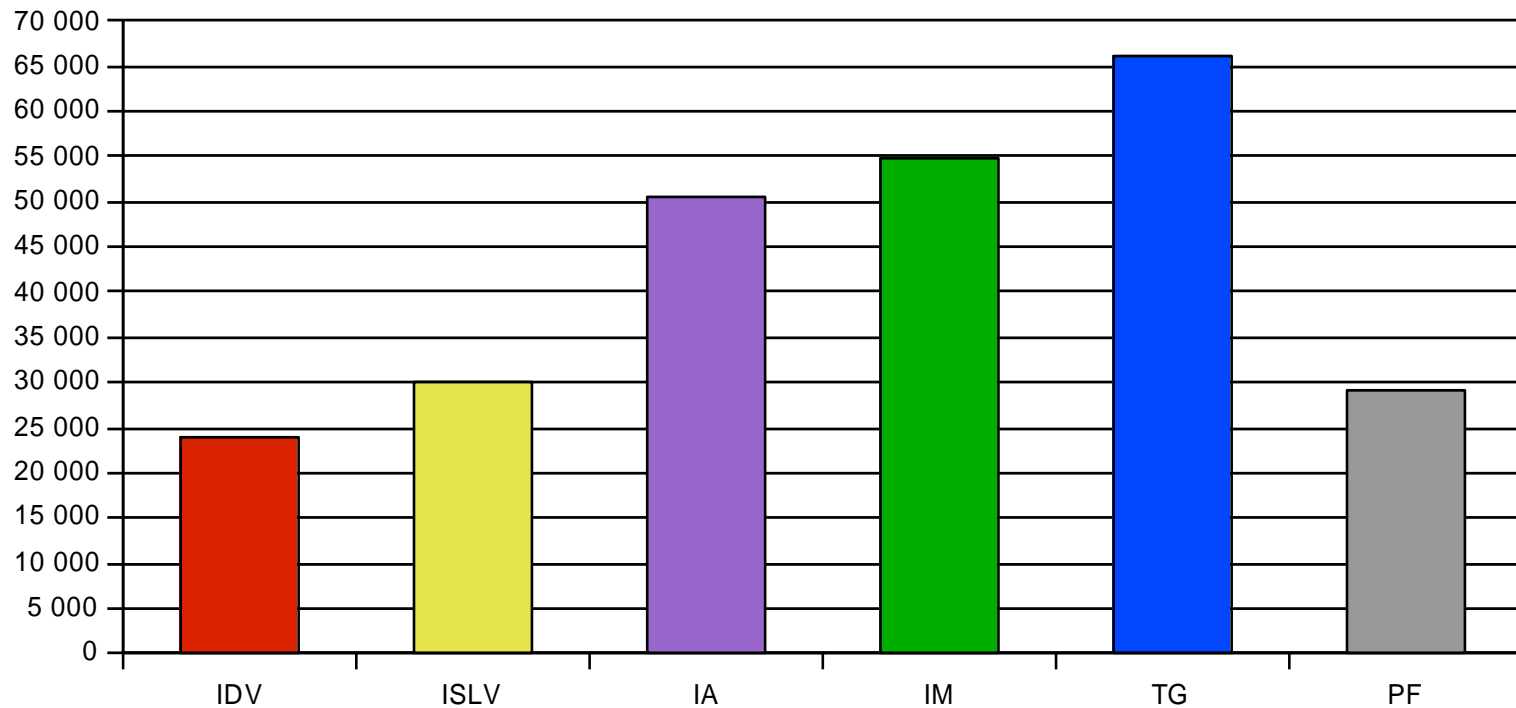
- La répartition de cette part entre les communes polynésiennes s'effectue proportionnellement de la manière suivante :
 - 45 % selon la population de chaque commune,
 - 40% au nombre de points attribués à chaque commune en fonction de son éloignement du chef-lieu du territoire,
 - 15% à raison de leur capacité financière.

La dotation globale de fonctionnement

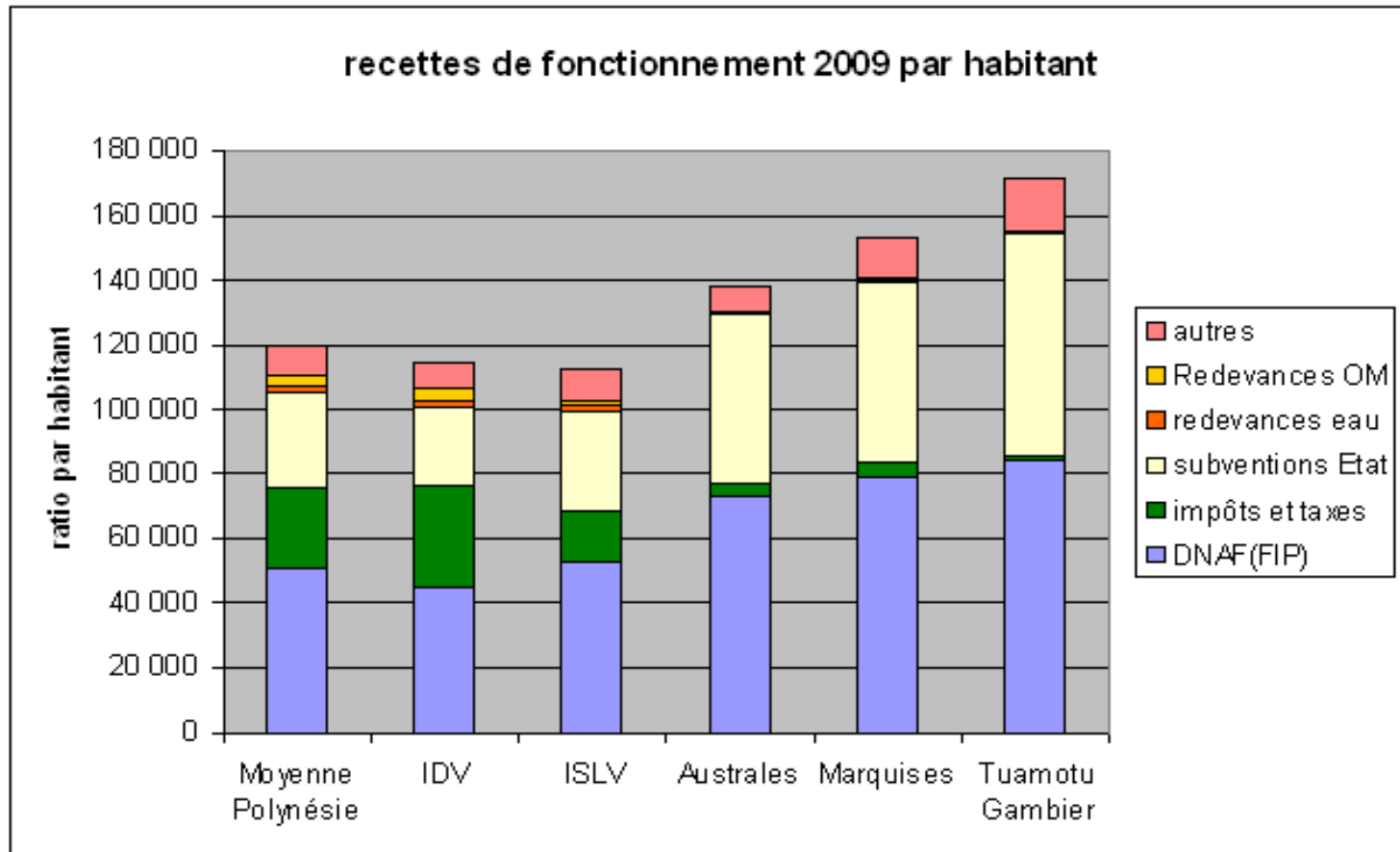
- Par le biais de ses composantes, la DGF assure un effet péréquateur au profit des communes polynésiennes, les plus petites, faiblement peuplées et celles des archipels.

La dotation globale de fonctionnement

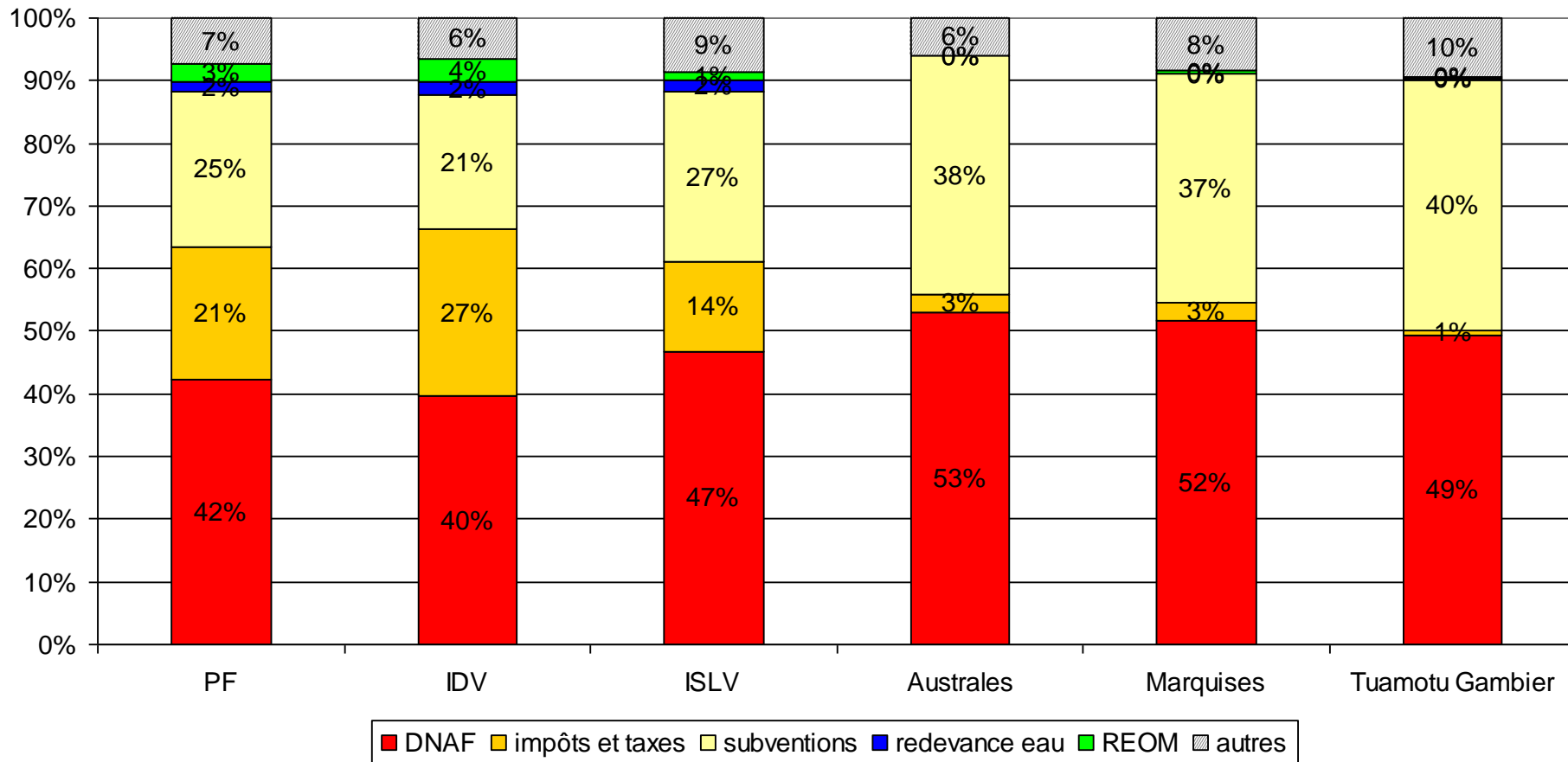
Produit moyen par habitant de la DGF 2009



Les dotations de fonctionnement de l'Etat aux communes



Recettes de fonctionnement



MAURUURU